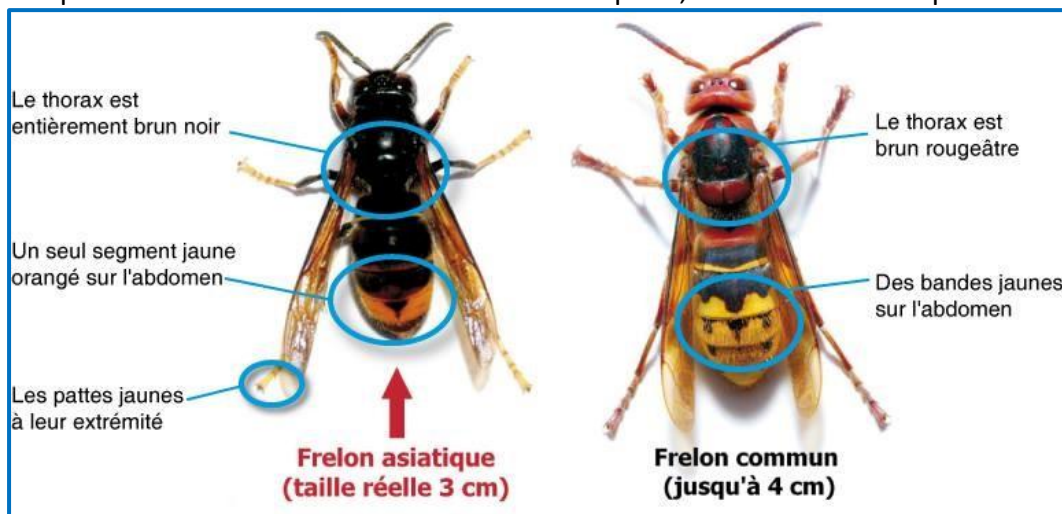


Lutte collective contre le Frelon asiatique

Identification du frelon asiatique

Il est facile de différencier le frelon asiatique du frelon européen et des guêpes car son corps est relativement plus foncé et contrairement au frelon européen, l'extrémité de ses pattes est jaune.



Reconnaissance des nids et cycle de développement

Entre février et avril, la reine fonde sa colonie, en fabriquant un nid primaire, de la taille d'une orange, dans un endroit abrité (cabane, trou de mur, bord de toiture, roncier...) puis la colonie peut se délocaliser vers un nid secondaire, de 40 cm à 1 m, construit à un emplacement plus dégagé et plus élevé. Le nombre maximum de frelons adultes dans le nid et aux alentours est atteint en octobre -novembre pour ensuite diminuer avec le départ des futures reines fécondées pour leur lieux d'hivernage (souche, dans le sol, tas de bois et anfractuosités diverses).

L'ensemble de la colonie meurt l'hiver venu. Un nid vide n'est jamais recolonisé mais peut persister pendant plusieurs mois après la disparition de la colonie. Les nids sont particulièrement visibles à l'automne une fois les feuilles tombées.

Que faire en présence d'un nid de frelons asiatiques ?

En cas de détection d'un nid, n'intervenez pas seul et contactez le numéro départemental : 02 77 64 57 76

Ce numéro est celui de la plateforme de lutte collective de la Seine-Maritime. Un conseiller vous orientera vers **une entreprise conventionnée** pour permettre une destruction efficace du nid en utilisant des produits biocides sans danger pour l'environnement et des méthodes de destructions agréés.

Le passage par cette plateforme conditionnera la participation du Département à hauteur de 30% du coût de la destruction du nid actif de frelons asiatiques.

Pour plus d'information sur cette lutte collective, vous pouvez consulter le site Internet de la plateforme à l'adresse suivante : <http://www.frelonasiatique76.fr>